

Image not found or type unknown



contrat commercial triennal à reconduction annuelle

Par rical, le 11/01/2023 à 15:36

Bonjour

Un contrat triennal à tacite reconduction annuelle est-il reconduit d'office à l'échéance de la 3ème année?

Merci

CG du forum marques de politesse

Par Pierrepauljean, le 11/01/2023 à 15:53

Quelle est la nature de ce contrat ?

est ce un bail commercial ?

Par rical, le 11/01/2023 à 17:40

Ce contrat nous (la copropriété) lie à une entreprise chargée de l'entretien de notre réseau EU et notre station de relevage.

...Article IV - Durée du présent contrat

La durée du présent contrat est fixée à 3 années avec tacite reconduction par période successive d'une année.

Les parties pourront résilier le contrat à chaque date anniversaire en respectant un préavis de trois mois.

Le contrat prendra effet avec la date de signature du contrat par le Client....

J'espère que cela vous permettra une réponse

Merci

Par **P.M.**, le **11/01/2023** à **18:02**

Bonjour,

A mon avis c'est un contrat à durée déterminée de 3 ans mais qui peut être résilié chaque année...

Par **Pierrepauljean**, le **11/01/2023** à **19:26**

ce contrat est reconduit chaque année après la 1ère période de 3 ans, mais pour une nouvelle période d'une année à chaque fois SAUF si vous le résiliez en respectant le délai de 3 mois de préavis avant la date anniversaire du bail

la clause est clairement rédigée

Par **P.M.**, le **11/01/2023** à **20:24**

Ce n'est pas ce qui est indiqué et cela ne me paraît pas aussi clair que cela...

Cela n'a rien à voir avec un bail...